

# Mini guide d'inscription au portail de publication au JOPF

Ce téléservice destiné à publier dans la partie officielle du JOPF est exclusivement réservé :

- aux institutions, administrations et autorités de la Polynésie française ;
- à l'Etat et ses administrations ;
- aux communes de Polynésie française.

<https://lexpol.cloud.pf/> - Menu « Le Journal Officiel » puis  
« Comment publier un texte ou une annonce au JOPF »

## **1** Télécharger, compléter et imprimer le formulaire de demande d'inscription.

*Dans ce formulaire vous acceptez les conditions d'utilisation du Portail de publication et vous désignez une personne en qualité de gestionnaire de votre entité. Cette personne a la responsabilité d'administrer les comptes du portail au sein de votre entité.*

## **2** Adresser le formulaire de demande signé au Secrétariat général du gouvernement, BP 2551, 98713, Papeete, Tahiti.

## **3** Le portail de publication adresse, par courriel, un mot de passe provisoire au gestionnaire de votre entité.

*Dès qu'il a validé son compte en modifiant le mot de passe provisoire, le gestionnaire de l'entité peut aussitôt utiliser le téléservice.*

## **4** Le gestionnaire de l'entité peut créer des comptes pour d'autres personnes de l'entité.

*Ces personnes reçoivent aussitôt un mot de passe provisoire par courriel. Elles peuvent utiliser le portail dès modification du mot de passe provisoire.*